

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2025_232

Mis en ligne le ...07.11.25....

Transmis le07.11.25.....

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION - N° 2025-000061 AU CIMETIÈRE DU BON PASTEUR
FAMILLE MEFFRE - ÎLOT 2 RANG 5 TOMBE 23

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la demande formulée le 29 octobre 2025 par Mme MEFFRE Patricia, domiciliée à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 6 avenue Maréchal Juin, Résidence Les Tilleuls, et tendant à obtenir une concession de terrain avec caveau d'occasion au cimetière du Bon Pasteur pour fonder une sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est accordé au cimetière du Bon Pasteur, à Mme MEFFRE Patricia une nouvelle concession de terrain de 50 ans avec caveau d'occasion afin d'y fonder une sépulture familiale, prenant effet le 29 octobre 2025 et arrivant à expiration le 29 octobre 2075 moyennant la somme totale de deux mille sept cents euros (concession terrain sept cents euros + caveau d'occasion deux mille euros) qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2025-000061.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,

- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 4 novembre 2025

Par délégation du Maire,



Philippe ERNANDEZ
PREMIER ADJOINT